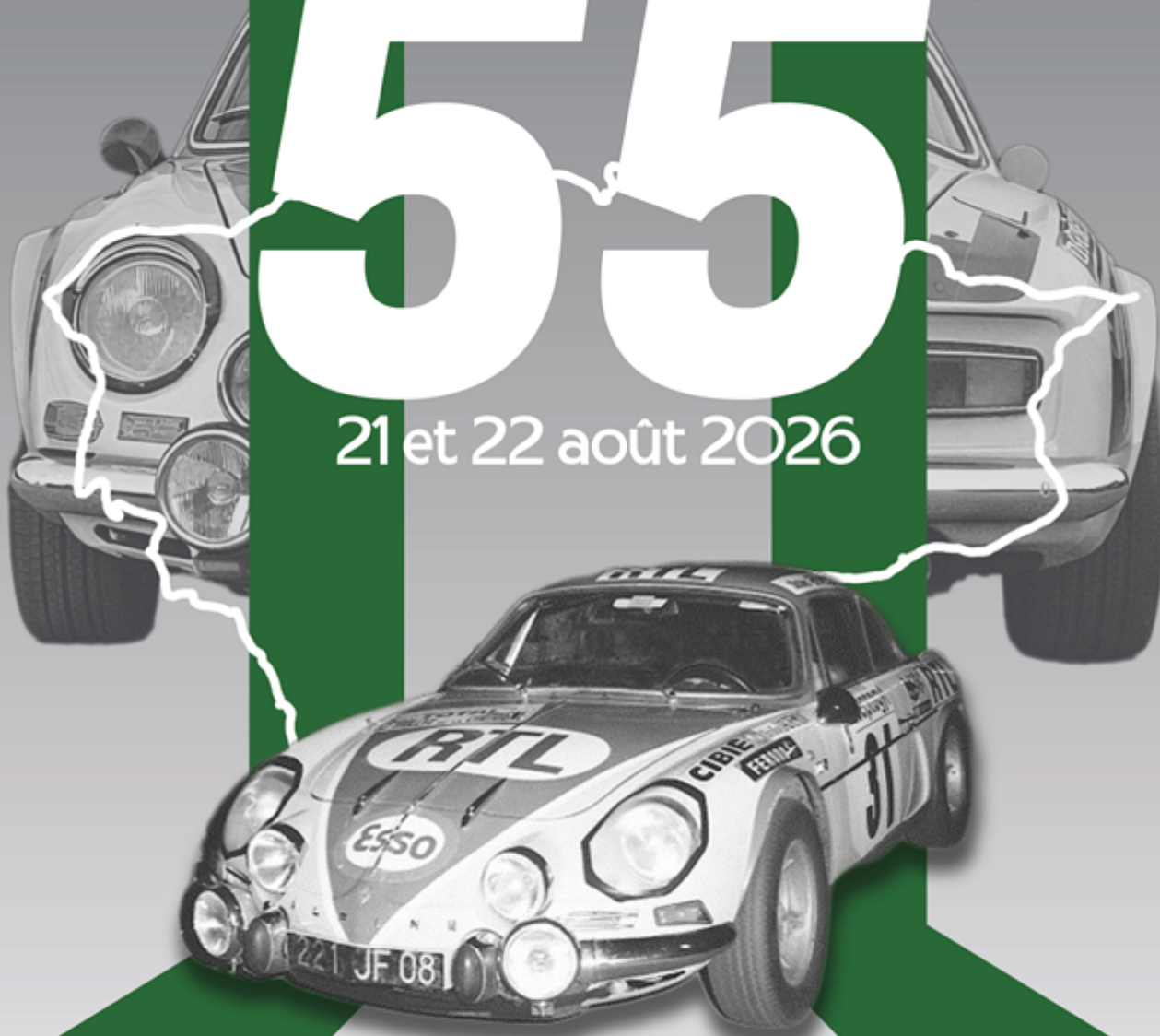




# 55<sup>e</sup>

21 et 22 août 2026



# RALLYE NATIONAL AUTUN LA CHATAIGNE





VISA  
LIGUE B.F.C.04  
n° 48  
du 18/01/26



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

*(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.  
Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### Les vendredi 21 et samedi 22 AOÛT 2026

# 15<sup>e</sup> RALLYE VHC D'AUTUN SUD-MORVAN "La Châtaigne"

CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC  
COUPE DE FRANCE VHC  
RALLYE NATIONAL VHC  
À PARTICIPATION ÉTRANGÈRE AUTORISÉE

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE VHC 2026

## INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA MORVAN
Nom du Rallye :	15 <sup>e</sup> Rallye VHC d'Autun Sud Morvan "La Châtaigne"
Date :	Vendredi 21 et Samedi 22 août 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	National à participation étrangère autorisée
Eligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Championnat de France des rallyes VHC</li> <li>- La Coupe de France des rallyes VHC Coefficient 2</li> <li>- Le Challenge de la Ligue de Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté Coefficient 2</li> <li>- Le Challenge Commissaires Bourgogne Franche-Comté</li> </ul>
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	Raphaël DIARD
Téléphone :	06 58 83 57 47
Mail :	rdiard@gmail.com
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	Raphaël DIARD
Membres :	<p>Philippe NECTOUX, Gérard PLISSON, Jean-Pierre LEMAITRE, Jean-Pierre LEGRAND, Daniel JONDET, Sébastien GODFRIN, Leslie BRUNEAU, Laura ALEXANDRE, Joël THIÉRY, Sophie BIÉ, Florentin JONDET, Sylvain REBOURG, Laurent REBOURG, Hervé PETIT, Vincent FOLDYNA, David PERRAUDIN, Fabrice DEVELAY, Christian RIZET, Jean-Michel COSTA, Fabrice LEDIEU, Jean MONTCHARMONT,</p>

	Barbara FOLDYNA
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Brigitte NECTOUX Florence DIARD <b>ASA Morvan</b> 1 rue des Pierres 71400 AUTUN
Téléphone :	06 58 83 57 47 ou 06 82 67 90 47 ou 06 03 07 77 45
Mail:	contact@asamorvan.com
Permanence du Rallye :	ASA Morvan
Lieu, date, horaire :	1 rue des Pierres - 71400 AUTUN De l'ouverture des engagements jusqu'au 21/08/2026 21/08/2026 à partir de 12h30 : Parc des Expositions de l'Eduen Route de Chalon - 71400 AUTUN
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	ASA Morvan
Adresse :	1 rue des Pierres – 71400 AUTUN
Téléphone :	06 58 83 57 47
Mail :	contact@asamorvan.com

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	17 juin 2026
Ouverture des engagements	17 juin 2026
Clôture des engagements	<b>10 août 2026 à minuit</b>
Parution du carnet d'itinéraire	15 août 2026
Distribution du Road-Book ( <i>lieu, date, heure</i> )	ASA Morvan 1 rue des Pierres – 71400 AUTUN 15, 16 et 20 août : 07h30 – 17h00 21 août : 07h30 – 12h00
Reconnaisances ( <i>dates &amp; heures</i> )	15, 16, 20 août : 08h00 – 19h00 21 août : 08h00 – 13h00
Vérifications administratives ( <i>lieu, date, heure</i> )	ASA Morvan 1 rue des Pierres – 71400 AUTUN 21 août 2026 – 08h00 à 14h00
Vérifications techniques ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 20 août 2026 – 18h30 à 20h30 21 août 2026 – 08h00 à 14h00
Mise en place du parc de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 20 août 2026 – A partir de 18h30

	21 août 2026 – A partir de 8h30
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 21 août 2026 – 13h30
Publication des équipages admis au départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 21 août 2026 – 14h00
Publication des heures et ordres de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 21 août 2026 – 14h00
Briefing des pilotes ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN Par écrit, avec le Road Book, à partir du 15 août
Départ étape 1 ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 21 août 2026 – 15h00 (1 <sup>ère</sup> VHC)
Arrivée étape 1 ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 21 août 2026 – 18h26 (1 <sup>ère</sup> VHC)
Publication des résultats partiels ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 30 min après arrivée du dernier concurrent
Départ étape 2 ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 22 août 2026 – 7h00 (1 <sup>ère</sup> VHC)
Arrivée étape 2 ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 22 août 2026 – 17h05 (1 <sup>ère</sup> VHC)
Vérifications finales ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 22 août 2026 – 19h53 Pas de vérifications finales pour VHRS/VMRS
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats ( <i>lieu, date, heure</i> )	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 22 août 2026 – 30 min après arrivée du dernier concurrent
Remise des prix ( <i>lieu, date, heure</i> )	Les coupes et trophées seront distribués : Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN Podium 22 août 2026 – 30 min après classement officiel Les prix (chèques) seront envoyés la semaine suivant le rallye.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Directeur de Course VHC	Jannick DAUBIGNE, 6560
Président de collège VHC	Georges LEMMENS, 46609
Membre et Secrétaire du collège VHC	Josiane CHARLEUX, 9434
Membre du collège VHC	Stéphanie POTONNIER, 2628
Responsable Commissaires Techniques VHC CHF VHC	Christophe GIMENO, 40651
Commissaire Technique VHC (Shakedown)	Christian ALLOIN, 13706
CCRAC Responsable VHC – VHRS/VMRS	Jocelyne ANGELMANN, 233639
CCRAC VHC – VHRS/VMRS	Marie-Anne COUVREUR, 298302
Classements Moderne et VHC	David GUIBLAIN, 134494 Michèle GUIBLAIN, 163636
Accueil des officiels	Marie-Claire PLISSON Brigitte NECTOUX

**NB** : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

### 1.2P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

**1.3.1P** Des **pré-vérifications administratives** seront effectuées les jours de reconnaissances, à la remise du Road-Book, au siège de l'ASA Morvan (1 rue des pierres à AUTUN).

L'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Passeport technique (PTH ou PTHN) sauf groupe classique de compétition
- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces pré-vérifications et une fois les droits d'engagement acquittés, il sera remis :

- Le Road-Book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des stickers, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au "Shakedown" pour les inscrits, l'heure de convocation.

Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.

La présentation au CH d'entrée des **contrôles techniques** des documents suivants (originaux) sera obligatoire pour prendre le départ du rallye :

- Passeport technique (PTH ou PTHN) sauf groupe classique de compétition
- Permis Pilote et copilote
- Licences pilote et copilote

Il y aura une liste horaire distincte pour les convocations VHC de celles du rallye moderne.

**1.3.2P** Les **vérifications administratives complémentaires et techniques** auront lieu le vendredi 21 août de 9h00 à 14h30 (VHC) au Parc des Expos de l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au Parc des expositions de l'Eduen à Autun.

Prix de la main d'œuvre 60€ TTC/ heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye,
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye National VHC d'Autun Sud-Morvan "La Châtaigne" doit adresser à Brigitte NECTOUX et/ou Florence DIARD la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 10 août 2026 à minuit au plus tard** (cachet de La Poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 230 voitures maximum (National + VHC + VHRS + VMRS).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **510 €** + 50€ tracking VDS Racing
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1 100 €**
- pour les équipages licenciés de l'ASA Morvan avec publicité :
  - **460 €** + 50€ tracking VDS Racing (Equipage avec 1 licencié ASA Morvan)
  - **440 €** + 50€ tracking VDS Racing (Equipage avec 2 licenciés ASA Morvan)

**Chèque ou Virement libellé à l'ordre de : ASA Morvan**

**IMPORTANT :** Pour le tracking : Prévoir un chèque/liquide de caution de 300 € à l'ordre de VDS Racing.

**Dans les droits d'engagement sont inclus :**

- 1/ 5€ de participation au Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté
- 2/ Une invitation pour deux personnes à l'apéritif dînatoire du vendredi 21 août à 19h00 ; votre équipe d'Assistance dans une limite de 2 personnes est également invitée.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3P. ORDRE DE DÉPART**

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : VHC – Moderne – VHRS - VMRS.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

**4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera identique à celle prévue pour le 55e Rallye National Autun Sud-Morvan "La Châtaigne".

Ainsi :

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expositions de l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour **50m<sup>2</sup> par voiture** ou **90m<sup>2</sup> pour 2 voitures**.

Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de **8€ HT du m<sup>2</sup> supplémentaire**.

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan « La Châtaigne ».

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire :

- de tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- de disposer, sous la voiture de course, d'une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- de prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc de Dédicaces d'Etang sur Arroux :

Un parc de dédicaces sera prévu à Etang sur Arroux (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont identiques à celles prévues pour le 55e Rallye National Autun Sud-Morvan "La Châtaigne" et seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Ainsi, la publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiquées par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives. Elles feront l'objet d'un additif au présent règlement.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur. Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 6.1P. DESCRIPTION

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le 15e Rallye VHC d'Autun Sud-Morvan "La Châtaigne" 2026 représente un parcours total de 274,5 Km.

Il est organisé en 2 étapes :

1ère étape le vendredi 21 août 2026 de 1 section (2 ES)

2ème étape le samedi 22 août 2026 de 2 sections (3 ES)

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **120,1 Kms.**

Les épreuves spéciales sont :

#### **Vendredi 21 août 2026**

- ES 1 : "RACING LUBES" - 8,1 Km
- ES 2 : "ORECA Store"- 12 Km

#### **Samedi 22 août 2026**

- ES 3 - 6 : "Jean-Jacques JULIEN" - 29,9 Km
- ES 4 - 7 : "RACING LUBES" - 8,1 Km
- ES 5 - 8 : "ORECA Store" - 12 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book et il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan <https://asamorvan.com>.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages par ES maximum.

Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Samedi 15 août 2026 (8h à 19h00)



Dimanche 16 août 2026 (8h à 19h00)

Jeudi 20 août 2026 (8h à 19h00)

Vendredi 21 août 2026 (8h à 13h00)

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée.

**IMPORTANT** : Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage

Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents :

Samedi 15 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

Dimanche 16 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

Jeudi 20 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

Vendredi 21 août 2026 - 07h30-12h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

Rappel : Article 6.4.7 de la réglementation des rallyes : Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction notifiée : 10 secondes de pénalité
- 2ème infraction notifiée : 1 minute de pénalité
- 3ème infraction notifiée : Disqualification

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### **7.1P. Nouveau départ après abandon**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### **7.2P. Signes distinctifs des commissaires et officiels**

Chasubles conformes aux RTS.

### **7.5.20P Séance d'essais "SHAKEDOWN" – Curgy (4 Kms)**

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 21 août 2026 de 9h à 12h.

Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book.

Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **100 €**.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

**LES VOITURES DEVRONT SE PRÉSENTER AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.**

L'équipage devra être en conditions de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

A compter du 17/06/2026, tout essai privé est **INTERDIT**, même avec accords particuliers, sur les routes du département de la Saône-Loire (71).

#### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### ARTICLE 10P. COUPES ET TROPHÉES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

30' maximum après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium si la météo le permet, tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

## ANNEXE 1 : ANNEXE HORAIRES

### 55è RALLYE AUTUN – LA CHATAIGNE CONTROLES – ITINERAIRES – HORAIRES

Vendredi 21 Août 2026 / Friday 21st August 2026		GMT + 1 heure – Sunrise : 6h48 / Sunset : 20h44						Sections
CH / TC	Lieux	Km ES	Km liaison	Km total	Temps imparti	1er VHC	Dernier Vhrs	
ES / SS	Location	SS km	Liaison Km	Total km	Target time	1st VHC	Last Vhrs	
CH / TC 0	Autun / Théâtre Romain - Sortie parc fermé OUT / Parc fermé OUT		0,00	0,00	00:00	15:00	19:20	1
CH / TC 0A	Autun / Eduen – Entrée assistance / Service park IN		2,68	2,68	00:08	15:08	19:28	
CH / TC 0B	Autun / Eduen – Sortie assistance / Service park OUT		0,00	0,00	00:20	15:28	19:48	
CH / TC 1	Laizy – Le Mousseau		13,90	16,58	00:25	15:53	20:13	
<b>DES / SS start 1</b>	<b>ES / SS LAIZY – LA GRANDE VERRIERE</b>		<b>0,20</b>	<b>16,78</b>	<b>00:03</b>	<b>15:56</b>	<b>20:16</b>	
<b>AES / SS finish 1</b>	<b>La grande Verrière – Bouton</b>		<b>8,10</b>					
CH / TC 1A	La Grande Verrière - Entrée parc dédicace / dedication park IN		4,60	29,48	00:17		20:33	
CH / TC 1B	La Grande Verrière – Entrée parc dédicace / dedication park OUT						20:48	
CH / TC 2	Saint-Prix – Montcharmont		6,55	36,03	00:10	16:38	20:58	
<b>DES / SS start 2</b>	<b>ES / SS LA CROISETTE</b>		<b>0,20</b>	<b>36,23</b>	<b>00:03</b>	<b>16:41</b>	<b>21:01</b>	
<b>AES / SS finish 2</b>	<b>Roussillon – Le Grand Mizieux</b>		<b>12,00</b>					
CH / TC 2A	Autun / Eduen – Entrée assistance / Service park IN		20,20	68,43	00:50	17:31	21:51	
CH / TC 2B	Autun / Eduen – Sortie assistance / Service park OUT		0,00	68,43	00:45	18:16	22:36	
CH / TC 2C	Autun / Théâtre Romain - Entrée parc fermé / Parc fermé IN		3,77	72,20	00:10	18:26	22:46	
<b>Total étape 1 section 1 / total day 1 section 1</b>			<b>20,10</b>	<b>52,10</b>	<b>72,20</b>			

Samedi 22 Août 2026 / Saturday 22nd August 2026		GMT + 1 heure – Sunrise : 6h50 / Sunset : 20h42						Sections
CH / TC	Lieux	Km ES	Km liaison	Km total	Temps imparti	1er VHC	Dernier Vhrs	
ES / SS	Location	SS km	Liaison Km	Total km	Target time	1st VHC	Last Vhrs	
CH / TC 2D	Autun / Théâtre Romain - Sortie parc fermé OUT / Parc fermé OUT					7h00	11h20	
CH / TC 2E	Autun / Eduen – Entrée assistance / Service park IN		2,68	2,68	00:08	7h08	11h28	
CH / TC 2F	Autun / Eduen – Sortie assistance / Service park OUT				00:20	7h28	11h48	
CH / TC 3	Uchon – Vauvillard		31,00	33,68	00:45	8h13	12h33	
<b>DES / SS start 3</b>	<b>ES / SS UCHON</b>		<b>0,20</b>	<b>33,88</b>	<b>00:03</b>	<b>8h16</b>	<b>12h36</b>	
<b>AES / SS finish 3</b>	<b>La Tagnière</b>		<b>29,90</b>					

CH / TC 3A	Etang sur Arroux - Entrée parc dédicace / dedication park IN	12,30	76,08	00:50	9h06	13h26	2
CH / TC 3B	Etang sur Arroux – Sortie parc dédicace / dedication park OUT	0,00		00:15	9h21	13h41	
CH / TC 4	Laizy – Le Mousseau	8,37	84,45	00:12	9h33	13h53	
<b>DES / SS start 5</b>	<b>ES / SS LAIZY – LA GRANDE VERRIERE</b>	<b>0,20</b>	<b>84,65</b>	<b>00:03</b>	<b>9h36</b>	<b>13h56</b>	
<b>AES / SS finish 5</b>	<b>La grande Verrière – Bouton</b>	<b>8,10</b>					
CH / TC 5	Saint-Prix – Montcharmont	11,15	103,90	00:25	10h01	14h21	
<b>DES / SS start 5</b>	<b>ES / SS LA CROISSETTE</b>	<b>0,20</b>	<b>104,10</b>	<b>00:03</b>	<b>10h04</b>	<b>14h24</b>	
<b>AES / SS finish 5</b>	<b>Roussillon – Le Grand Mizieux</b>	<b>12,00</b>					
CH / TC 5A	Autun / Place du Champ de Mars – Entrée parc regroupement / regroup IN	18,00	134,10	00:50	10h54	15h14	
CH / TC 5B	Autun / Place du champ de Mars - Sortie parc regroupement / regroup OUT			01:00	11h54	16h14	
CH / TC 5C	Autun / Eduen – Entrée parc assistance / Service park IN	2,60	136,70	00:10	12:04	16h24	3
CH / TC 5D	Autun / Eduen – Sortie parc assistance / Service park OUT			00:45	12:49	17h09	
CH / TC 6	Uchon – Vauvillard	31,00	167,70	00:45	13h34	17h54	
<b>DES / SS start 6</b>	<b>ES / SS UCHON</b>	<b>0,20</b>	<b>167,90</b>	<b>00:03</b>	<b>13h37</b>	<b>17h57</b>	
<b>AES / SS finish 6</b>	<b>La Tagnière</b>	<b>29,90</b>					
CH / TC 6A	Etang sur Arroux - Entrée parc dédicace / dedication park IN	12,30	210,10	00:50	14h27	18h47	
CH / TC 6B	Etang sur Arroux – Sortie parc dédicace / dedication park OUT			00:15	14h42	19h02	
CH / TC 7	Laizy – Le Mousseau	8,37	218,47	00:12	14h54	19h14	
<b>DES / SS start 7</b>	<b>ES / SS LAIZY – LA GRANDE VERRIERE</b>	<b>0,20</b>	<b>218,67</b>	<b>00:03</b>	<b>14h57</b>	<b>19h17</b>	
<b>AES / SS finish 7</b>	<b>La grande Verrière – Bouton</b>	<b>8,10</b>					
CH / TC 8	Saint-Prix – Montcharmont	11,15	237,92	00:20	15h22	19h42	
<b>DES / SS start 8</b>	<b>ES / SS LA CROISSETTE</b>	<b>0,20</b>	<b>238,12</b>	<b>00:03</b>	<b>15h25</b>	<b>19h45</b>	
<b>AES / SS finish 8</b>	<b>Roussillon – Le Grand Mizieux</b>	<b>12,00</b>					
<b>CH / TC 8A</b>	<b>Autun / Place du Champ de Mars – Entrée reclassement / reclassification IN</b>	<b>18,00</b>	<b>268,12</b>	<b>00:50</b>	<b>16h15</b>	<b>20h35</b>	
<b>CH / TC 8B</b>	<b>Autun / Place du Champ de Mars – Sortie reclassement / reclassification OUT</b>			<b>00:30</b>	<b>16h45</b>	<b>21h05</b>	
<b>CH / TC 8C</b>	<b>Autun / Eduen - Podium final / Finish podium</b>	<b>2,60</b>	<b>270,72</b>	<b>00:10</b>	<b>16h55</b>	<b>21h15</b>	
<b>CH / TC 8D</b>	<b>Autun / Théâtre Romain - Entrée parc fermé / Parc fermé IN</b>	<b>3,77</b>	<b>274,49</b>	<b>00:50</b>	<b>17h05</b>	<b>21h25</b>	
<b>Total étape 2 sections 2,3 / total day 2 sections 2,3</b>		<b>100,00</b>	<b>174,49</b>	<b>274,49</b>			

# ANNEXE 2 : ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

**FFSAV**

**i**

Ce document récapitulatif doit être respecté, après avoir impérativement pris connaissance de l'intégralité des textes originaux des documents cités en référence. (Annexe K et Annexe J 2025, liste techniques FIA.)

**Légende  
X = OBLIGATOIRE**

	Annexe K 2025	VHC - Rallye													
		A	B	C	D	E	F	G1	G2	H1	H2	I	J1	J2	
<b>Coupe circuit</b> Signalisation : Éclair rouge sur fond bleu	Art.5.3	X - OBLIGATOIRE													
<b>Batterie</b>	Art.5.3	X - Lithium interdit - Protection des bornes obligatoire Si batterie déjà dans l'habitacle = batterie sèche-soldelement fixée + couvercle isolé et étanche													
<b>Réservoir carburant</b>	Art.5.5	X - Réservoir standard, homologué ou de sécurité Mousse de sécurité RECOMMANDÉE							X - Réservoir de série (avec mousse de sécurité) ou Réservoir conforme à l'Art.5.5.2 et Art.5.5.3 (Obligatoire si réservoir dans habitacle)						
<b>Canalisation de carburant</b>	Art.5.5	X - Conforme à l'Art.5.5.7											X - Ann XI - Art.3.2.6		
<b>Systèmes d'extinctions et/ou Extincteurs manuels</b>	Art.5.7	X - Extincteur manuel conformément à l'Art. 253-7.3 de l'Ann. J (Liste FIA n°6) X - Système d'extinction homologué FIA, conforme Art. 253-7.2 Ann. J (Liste FIA n°16)													
	Ann.XI Art.3.2.7													X - Liste FIA n°6 + Liste FIA n°16	
<b>2 rétroviseurs extérieurs</b>	Art.5.10	X - Code la route (Voiture Homologuées)													
<b>Pare-brise en verre feuilleté</b>	Art.5.12	X - Dérogation possible pour polycarbonate en T - CT - GT - GTS													
<b>Feux arrière / Feux anti-crash</b>	Art.5.14	X - Code la route (Voiture Homologuées)													
<b>Harnais homologués FIA / Ceinture de sécurité</b> Deux coupe-ceintures obligatoires	Art.5.15	Si arceau installé = Harnais recommandés					X - Harnais 4 points Ann.J Pour les voitures ouvertes = Harnais 6 points obligatoire					X - Harnais 6 points Ann.J			
	Art.5.15.1	Norme FIA 8854/98 (Liste n°24) ou 8853/98 (Liste n°24)											8853/98 (Liste n°24) 8853/2016 (Liste n°57)		
<b>Fixations supplémentaires</b> T, CT, GT, GTS, GTP	Art.5.17	X - Attaches capot avant et arrière							X - Deux attaches mini. pour capot avant et arrière						
<b>Anneau ou sangle de remorquage AV-AR</b>	Art.5.18	X - 80 ou 100mm													
<b>Siège homologué FIA / Siège origine</b>	Art.5.22	X - OBLIGATOIRE											X - Ann XI - Art.3.2.6		
		Si sièges avant d'origine sont changés, alors : Siège FIA recommandé							Si sièges avant d'origine sont changés, alors : GT et T - Siège FIA obligatoire GTS et CT - Spécification de période ou FIA obligatoire						
<b>Double circuit de freinage</b>	Art.6.11.5	X - OBLIGATOIRE													
<b>Armature / Structure de sécurité / ROPS</b>	Ann.V & VI	RECOMMANDÉ Obligatoire si équipé en période Si équipé d'un arceau, alors harnais recommandé							Art.4 + Tableau dimensions Art.9 Spec. mini. Conforme aux dessins K8, K9 ou K10 + diagonales + entretoises portes					X - Ann.XI - Art.3.2.3	
		Ne peut comporter plus de 6 points, sauf spec. de période.							Plus de 6 points possible						
<b>Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001</b>	Ann.VI Art.3.6	X - Si arceau installé Partout ou des parties du corps du pilote peuvent toucher l'armature							X - Partout ou des parties du corps du pilote peuvent toucher l'armature						
<b>Film anti-éclats pour vitre latérales</b>	Ann.XI Art.3.2.1													X	
<b>Système Retenu Frontale de Tête (RFT)</b>	Ann.XI Art.3.3												X - Norme FIA 8858-2010 (Liste n°29)		
<b>Triangle et gilet jaune</b>		X - Régl. Stand. Rallyes - Art 7.5.18.1													

Version : v1.5 - 11/12/2023

**FFSAV**

**Légende  
X = OBLIGATOIRE**

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité VHC - Pilote/CoPilote	Rallye	Circuit	Course de Côte
Combinaisons FIA 8856-2000	X	X	X
Combinaisons FIA 8856-2018			
Cagoule FIA 8856-2000	X	X	X
Cagoule FIA 8856-2018			
Chaussures FIA 8856-2000	X	X	X
Chaussures FIA 8856-2018			
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000	X	X	X
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018	RECOMMANDÉ	RECOMMANDÉ	RECOMMANDÉ
Gants FIA 8856-2000	X	X	X
Gants FIA 8856-2018			
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000	X	X	X
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018	RECOMMANDÉ	RECOMMANDÉ	RECOMMANDÉ
Casque homologué FIA	Voitures avec RFT - Liste Technique FIA n°33 ou 41 Autres voitures - Liste Technique FIA n°25		

Version : v1.5 - 11/12/2023